

Le 10 octobre 2019

PAR COURRIEL

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives,
juridiques et gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6901

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 10 septembre 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

« 1. J'ai fait l'an dernier une demande d'accès à l'information pour obtenir la date d'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques disponible sur le territoire Québécois (voir demande C-6228). Je voulais savoir s'il était possible d'obtenir une mise à jour de ces données; nommément, le numéro de la borne (l'identifiant), la date d'installation, la date de retrait (s'il y a lieu), l'adresse, le code postal, la municipalité.

Les données fournies l'an dernier contenaient toutes les bornes dont l'identifiant commence par CEA-, cependant j'aimerais aussi obtenir les mêmes informations pour les bornes commençant par AAA- et toutes les autres bornes visible sur le site internet du Circuit Électrique.

2. Finalement, existe-t-il un document dans lequel on décrit en gros comment le développement du réseau est planifié? Je cherche à comprendre quels sont les facteurs qui déterminent l'emplacement et le nombre de stations installées chaque année. Quels types de données entrent dans l'équation?

3. J'aimerais aussi avoir une idée des coûts attachés à l'installation d'une nouvelle borne. Je comprends que ce soit possiblement une information stratégique, mais si je pouvais avoir une moyenne pour chaque type de station (i.e. une moyenne pour les stations 240V et une pour les stations 400V par exemple) ou une idée du budget annuel dédié à ce secteur d'activité? Y a-t-il des informations publiques disponibles à ce sujet ? »

Tout d'abord le projet d'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Politiques énergétiques 2030 du gouvernement du Québec et constitue un élément majeur, contribuant à l'atteinte des objectifs en matière de décarbonisation du Québec en soutenant l'accélération de la croissance du nombre de véhicules électriques («VÉ») en usage au Québec à moyen et long terme.

En réponse au point 1 de votre demande, veuillez trouver la liste des bornes du Circuit électrique en annexe.

En réponse au point 2 de votre demande, le Circuit électrique a deux axes stratégiques qui supportent le plan de déploiement actuel des bornes de recharge rapides à courant continu 50 kW («BRCC») :

- a) Expansion : assurer, à terme, le déplacement sécuritaire des VÉ sur l'ensemble du territoire québécois. Pour ce faire, les axes routiers principaux sont priorisés (autoroutes, routes 1XX, 2XX, 3XX dans l'ordre). Typiquement, une distance de 75 à 100 km entre deux sites de recharge rapide est ciblée pour sécuriser les VÉ de première génération qui ont une autonomie limitée.
- b) Densification : à l'aide des données mensuelles de recharge et de la croissance des ventes de VÉ, nous pouvons anticiper les BRCC dont le niveau d'achalandage atteindra un seuil auquel le risque de file d'attente devient significatif. Des infrastructures de recharge supplémentaires sont alors planifiées sur le même site lorsque possible ou à proximité.

De plus, dans tous les cas, nous cherchons, dans la mesure du possible, des sites qui répondent aux critères suivants :

- Accessibilité : proximité du trafic de transit ou d'une communauté ;
- Intérêt : services disponibles à proximité du lieu de recharge ;
- Faisabilité : présence des requis techniques et coût d'installation ; et
- Financement : participation financière du propriétaire du site. Pour développer le réseau, le Circuit électrique fait affaire avec différents types de partenaires / propriétaires de site, selon les emplacements: municipalités, institutions, organismes gouvernementaux ou communautaires et commerces.

Pour plus d'informations sur ce projet, nous vous référons aux documents déposés à la Régie de l'énergie à ce sujet, notamment, le document s'intitulant Établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques disponible sur le site de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/473/DocPri/R-4060-2018-B-0004-Demande-Piece-2018_08_16.pdf.

En réponse au point 3 de votre demande, le coût d'une borne 240V incluant son installation s'élève à 7 000 \$ et est supporté par nos partenaires. Tandis que pour le coût d'une borne 400V, nous vous référons au tableau 3 à la page 17 du document mentionné ci-dessus, car le coût diffère en fonction du type d'installation.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,


Karine Charost

p. j.